

# Le Courrier

de Fay-lès-Nemours  
[www.fay-les-nemours.fr](http://www.fay-les-nemours.fr)

N°8 - 2<sup>e</sup> semestre 2017



***Vous êtes tous conviés  
aux vœux du Maire,  
samedi 13 janvier  
à 11 h 00,  
salle Polyvalente***

## LE MOT DU MAIRE



En cette fin d'année, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne nouvelle année 2018.

2017 a été une année très chargée en élections avec la présidentielle, les législatives et les sénatoriales. La participation des Fayssiens aux deux premiers suffrages a été excellente et la démocratie a pu s'exprimer, c'est une très bonne chose. Les règlements de compte politiques anti-démocratiques qui s'en sont suivis ne grandissent jamais ceux qui en sont les instigateurs car ils desservent nos concitoyens, eux qui ont rejeté en masse, ces pratiques d'un autre âge.

Pour la vie de notre village, cette année fut une année chargée avec la finalisation des travaux inscrits dans le contrat triennal de voirie : suppression des pavés, assainissement de l'entrée du stade, pose d'un grand portail assorti d'un portillon pour piétons accessible aux personnes à mobilité réduite. Un nouveau projet pour le parc qui est en bonne voie : un promoteur accepte de porter l'investissement pour les exploitants de la Résidence Séniors avec lesquels nous étions en lien en attendant une signature de la promesse de vente du terrain pour le tout début 2018. La vente du dernier terrain du Clos des Orchidées et un travail sur la préparation du dossier d'appel d'offres et de demande de subventions pour le futur parking 18 places que nous réaliserons en 2018 face au stade.

Des travaux de sécurisation routière rue des Roches, avec la pose des coussins berlinois et l'apport d'un éclairage, ainsi que la pose des ralentisseurs route de Bougigny en partage avec la commune de Bagneaux.

Nous avons lancé l'appel d'offres et choisi les entreprises qui réaliseront en 2018 les travaux de restauration de la toiture de l'église et finalisé le dossier de demandes de subventions. Nous nous réjouissons du succès de la souscription publique portée par

la Fondation du patrimoine et remercions particulièrement tous les généreux donateurs Fayssiens ainsi que la Fondation elle-même pour l'apport financier qu'elle nous concède. Pour parachever la mise en valeur de ce bel édifice nous venons, avec un prestataire du Syndicat des Energies de Seine-et-Marne, de faire des essais d'éclairage extérieur.

Nous avons également trouvé un artisan capable de réparer les vitraux endommagés et de créer celui qui manque au-dessus de la porte de l'aile droite du transept (là où se trouve la pierre tombale d'Etienne Barton).

Pour l'assainissement non collectif, les visites obligatoires de bon fonctionnement des installations individuelles s'effectuent comme prévu et constituent une garantie pour les habitants à moindre frais, de même que les propositions de vidanges à des prix attractifs qui sont offertes aux habitants grâce au groupement des commandes.

La rénovation du PLU se poursuit et va permettre d'entériner un nouveau document d'urbanisme en 2018. Un projet privé récent va engendrer un mois de retard dans le calendrier prévisionnel mais il méritait son étude comme tout autre projet compatible avec les documents supra-communaux.

Sans oublier de souligner le travail régulier des élus qui représentent la commune dans tous les syndicats intercommunaux et dans les commissions de la CCPN, ce qui leur demande pas mal de disponibilités et de nombreux déplacements.

Au niveau des animations, le spectacle du centre équestre du début de l'été fut une belle réussite. Les 40 ans de l'association Loisirs-Amitié ont été fêtés le 18 novembre dans une ambiance chaleureuse et conviviale à l'image de cette association qui contribue au renforcement du lien social dans le village. L'exposition photo du club Fayssien « Un Clic » s'est tenue le weekend du 25/26 novembre. Et puis, le Noël des enfants le 3 décembre et un après-midi convivial avec les Séniors autour d'un goûter pour la remise des colis de Noël, de belles occasions de créer du lien ! Enfin, le 16 décembre, nous avons assisté au Cyclo-cross départemental sur le territoire de la commune.

Le Point Lecture Multimédia connaît un bel essor, l'acquisition des nouveautés dont la plupart des prix littéraires 2017 et un apport de livres pour la jeunesse devrait attirer encore plus de monde. Un grand merci à tous les bénévoles investis dans cette belle action de partage culturel !

Avant de vous donner rendez-vous pour les vœux de la municipalité le 13 janvier à 11h à la salle polyvalente, je tiens à remercier l'ensemble des élus ainsi que notre secrétaire et les deux agents techniques qui contribuent tous au bon fonctionnement de notre collectivité.

Je vous souhaite à vous et toute votre famille de bonnes fêtes de fin d'année et une très belle année 2018, vous apportant bonheur et joie.

*Christian PEUTOT*



**Rappel** : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont à disposition de tous. Vous pouvez les consulter en mairie (affichage réglementaire sous le préau de la mairie) ou sur le site officiel de la mairie :

[www.fay-les-nemours.fr](http://www.fay-les-nemours.fr)

### Séance du 30 juin 2017

#### 1- Vote du prix de vente de la parcelle de 13 000 m<sup>2</sup> située au nord-ouest du Parc de FAY pour le projet de résidence séniors avec services

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le prix de vente de la parcelle de 400 000 € soit un prix de 30 €/m<sup>2</sup>.

⇒ Décide le gel de tout autre projet sur la parcelle jusqu'en décembre 2017.

#### 2- Vote d'une motion de soutien pour l'Hôpital de Nemours

Le Comité des délégués de services de l'hôpital de Nemours (représentant 43 agents de 19 services) et les organisations syndicales CGT et FO ont adressé une lettre ouverte aux 66 maires et à leurs conseillers municipaux, pour les alerter de la situation catastrophique des hôpitaux et plus particulièrement celui de Nemours.

Dans le sud Seine-et-Marne, l'application de la loi de 2016, a eu pour conséquence la fusion des trois hôpitaux publics Montereau-Fault-Yonne, Fontainebleau et Nemours. Le nouvel établissement est nommé : Centre Hospitalier du Sud 77.

En 2018, la situation va s'aggraver par la mise en place du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) qui va intégrer les hôpitaux cités dans la fusion avec l'Hôpital de Provins et la Plate-forme Privée et Publique (PPP) de Melun. Ce dernier, véritable usine à soins en partie privatisée, sera l'établissement support, de tous les autres hôpitaux.

Cela se traduira par de nouveaux transferts d'activités et la mutualisation des moyens humains, logistiques et financiers sur les 5 hôpitaux. Résultats pour la population : éloignement du lieu de soins, dépassements d'honoraires, réduction des emplois...

⇒ Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et considérant la situation critique de l'Hôpital de Nemours, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce POUR le maintien, à NEMOURS, de l'Hôpital public de proximité avec tous ses services, lits et postes hospitaliers pour soigner sur place la population, le financement par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France des 3 EHPAD et la remise aux normes des 3 hôpitaux et de tous les postes nécessaires au développement et au bon fonctionnement de l'hôpital de Nemours et le maintien de tous les emplois sur l'Hôpital de Nemours dans une région déjà sinistrée par le chômage.

au titre de l'article L.153-16, L.153-17 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;

- Demande l'avis de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre des articles L.153-16 du Code de l'Urbanisme et L.112-1-1 du Code rural et de la pêche ;

- Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.153.20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme (affichage en Mairie de Fay-lès-Nemours pendant un mois) ;

- Dit que le dossier définitif du projet est tenu à la disposition du public à la Mairie de Fay-lès-Nemours, aux jours et heures d'ouverture au public ;

- Dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et transmission à Monsieur le Préfet de la Seine-et-Marne.

#### 2- Vote sur le prêt gracieux de la salle polyvalente à tous les partis politiques, aux associations et réunions dans le cadre des activités communales

Jusqu'à ce jour, le Conseil Municipal a fixé les tarifs et les modalités de location sans jamais se prononcer sur les demandes de location à titre gratuit de la salle polyvalente par les associations et les partis politiques.

La majorité du Conseil Municipal a souhaité séparer les votes relatifs aux partis politiques et aux associations.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Vote à l'unanimité la gratuité de la salle aux associations fayssiennes ou aux associations ayant une activité d'intérêt général sur la commune telles que : l'Association Loisirs Amitié, l'Association d'Histoire et d'Archéologie, le Point Lecture Multimédia, l'Association de Chasse, le Club Photo Un Clic, l'Association de Théâtre, l'Association de Clowns.**

**Vote à la majorité (9 voix pour – 1 voix contre) la gratuité de la salle aux partis politiques reconnus par l'Etat qui en font la demande.**

#### 3- Vote des travaux complémentaires sur le territoire communal dans le cadre du Contrat Triennal de Voirie de l'entrée du stade

Un avenant au contrat signé avec l'entreprise REDON est nécessaire dans le cadre du Contrat Triennal de Voirie pour un montant de 3 205 €HT soit 3 846 €TTC.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'avenant de l'Entreprise REDON pour un montant de 3 205 €HT soit 3 846 €TTC.

#### 4- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Loisirs Amitié pour l'organisation de la soirée des 40 ans d'anniversaire

L'Association Loisirs Amitié de Fay a demandé une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la soirée des 40 ans d'anniversaire.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 800 € à l'Association Loisirs Amitié pour l'organisation de la soirée des 40 ans d'anniversaire.

### Séance 11 septembre 2017

#### 1- Vote de la délibération arrêtant le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de concertation

⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (soit 9 voix pour), le Conseil Municipal :

- Tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté
- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme
- Dit que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées et consultées

Séance 16 octobre 2017

## 1- Nouvel arrêt du projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme

M. Guillaume CHANTEREAU le 28/09/2017 a informé M. le Maire par mail qu'il avait un nouveau projet d'installation sur ses terres agricoles. Cette information arrivant après arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, la Commune est obligée d'arrêter une seconde fois son projet de révision du PLU. Après avoir exposé son projet et répondu aux questions des conseillers, M. Guillaume CHANTEREAU quitte l'assemblée pour ne pas prendre part au vote.

⇒ **Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (6 voix pour + 3 pouvoirs soit 9 voix pour – M. CHANTEREAU Guillaume est sorti et n'a pas pris part au vote), le Conseil Municipal :**

- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme
- Dit que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées et consultées au titre de l'article L.153-16, L.153-17 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Demande l'avis de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre des articles L.153-16 du Code de l'Urbanisme et L.112-1-1 du Code rural et de la pêche ;
- Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.153.20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme (affichage en Mairie de Fay-lès-Nemours pendant un mois) ;
- Dit que le dossier définitif du projet est tenu à la disposition du public à la Mairie de Fay-lès-Nemours, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et transmission à Monsieur le Préfet de la Seine-et-Marne..

## 2- Vote sur l'indemnité de Conseil 2017 allouée au Comptable du Trésor Public de Nemours

Vu l'arrêté ministériel du 16/12/1983 pris en application de l'article 97 de la loi du 02/03/1982,

Vu le Décret n°82 879 du 19/11/1982 relatif aux conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités locales au profit des agents des services extérieurs de l'état,

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de verser au Comptable Public de Nemours l'indemnité de conseil 2017 représentant la somme de 385,19 € brut soit 351,07 € net.**

## 3- Choix du coordonateur de chantier de Sécurité Protection de la Santé pour les travaux de restauration de l'Eglise

Sur trois Entreprises consultées (SOCOTEC, ECS, APAVE), seules deux ont répondu (ECS, APAVE).

⇒ **Le Conseil Municipal, après avoir analysé les offres, a choisi à l'unanimité, l'entreprise ECS, la moins disante pour un total de 3780€ TTC**

## 4- Avis sur l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Bagneaux-sur-Loing

La commune de Fay-lès-Nemours étant une commune limitrophe de Bagneaux, elle est consultée et doit donner son avis.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bagneaux-sur-Loing.**

## 5- Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Les nouveaux statuts de la CCPN, par délibération du 21 septembre 2017, ont été adoptés à l'unanimité et ont fait l'objet d'une mise à jour afin de cadrer avec les directives issues de la loi NOTRe.

Cela a induit très peu de changements sur le fond :

- a. La compétence relative au Loing qui était une compétence optionnelle devient une compétence supplémentaire ;
- b. L'office de tourisme est inclus dans la compétence Développement économique ;
- c. La compétence Aires d'accueil des Gens du Voyage reprend explicitement les terrains familiaux, au sens de l'article 444-1 du code de l'urbanisme.

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a d'ores et déjà, été inscrite pour une application au 1er janvier 2018.

⇒ **Le Conseil Municipal, après avoir été informé des changements, et avoir délibéré à la majorité (8 voix pour – 2 abstentions), adopte les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Nemours.**

## 6- Refacturation des frais afférents au nouvel arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Fay-lès-Nemours suite à un projet privé

Le projet privé de l'exploitant agricole, déclaré le 28/09/2017, venant interrompre la procédure de révision du PLU, il a été demandé au porteur de projet de prendre en charge les frais afférents à ce nouvel arrêt.

Il s'agit des frais postaux relatifs à l'envoi des dossiers et CD ROM aux personnes publiques associées dans le cadre de la consultation (134 €), des frais de reprographie et de modification du dossier effectués par le Bureau d'Etudes ECMO (1 260 €).

Le porteur de projet étant d'accord pour prendre en charge ce surcoût lié à son projet.

⇒ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (6 voix pour + 3 procurations soit 9 voix pour), M. CHANTEREAU Guillaume est sorti et n'a pas pris part au vote, dit que les frais afférents au nouvel arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fay-lès-Nemours seront refacturés au porteur de projet M. Guillaume CHANTEREAU.**

## 7- Nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Commission Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Une nouvelle commission permanente « Aménagement du Territoire » a été créée à la Communauté de Communes du Pays de Nemours durant la séance du 21 septembre 2017,

Elle intègre les dossiers relatifs à l'Urbanisme, l'Habitat, l'Accueil des Gens du Voyage, l'Aménagement numérique et le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en sus des autres points liés à l'aménagement du territoire.

Il est demandé à chaque commune de nommer un titulaire et un suppléant issu de son Conseil Municipal.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme Mme Martine PAROISSIEN (titulaire) et Mme Peggy**

LINOIS-DEBUT (suppléante) pour représenter la commune à la Commission « Aménagement du Territoire » de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

#### 8- Clôture du Budget annexe du Lotissement communal du Parc de FAÏ au 31/12/2017

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, dit que tous les terrains du Lotissement du Parc de FAÏ (Lotissement du Clos des Orchidées) ont été vendus et l'en-

semble des travaux réalisés et par conséquent décide la clôture du Budget Annexe (codifié 33200) du Lotissement du Parc de FAÏ au 31/12/2017. Il accepte la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe du Lotissement du Parc de FAÏ dans le budget principal au 01/01/2018.

*Synthèses réalisées par Michèle Delbarre-Champeau*

## AMÉNAGEMENT DU PARC " Résidence Séniors avec services "

Le 28 novembre, se sont réunis en mairie, les porteurs de projet de la Résidence Séniors avec services, un constructeur partenaire connu et un architecte missionné par le constructeur.

Ce projet se situerait sur la parcelle de 13300 m<sup>2</sup> qui serait cédée à 30 € du m<sup>2</sup>.

Le projet reste celui que nous évoquions dans le dernier journal communal (N°7) de juillet, une Résidence Séniors de 88 unités avec des services ouverts aux Fayssiens (consultation de généraliste, ostéopathe, kinésithérapeute, coiffeur, restaurant, crèche privée...).

La construction s'étendrait sur 3400 m<sup>2</sup> habitables, 4650 m<sup>2</sup> utiles avec les services.

Le constructeur souhaiterait accompagner la résidence d'une petite dizaine de pavillons de qualité. Ceux-ci permettraient de compenser avec certitude son investissement conséquent et de couvrir d'éventuels frais imprévus.

Le bâtiment C4 pourrait être rénové par une dation (paiement de l'achat du terrain sous forme de travaux réalisés par le constructeur au profit de la commune via une convention spéciale encadrée par le Notaire).

La commune resterait maître d'ouvrages sur certains lots et laisserait le constructeur œuvrer sur d'autres. Ceci permettrait de toucher des subventions sur la partie restée à la charge de la commune bien évidemment. En 2017, nous avons participé à l'élaboration d'un contrat de ruralité avec la CCPN

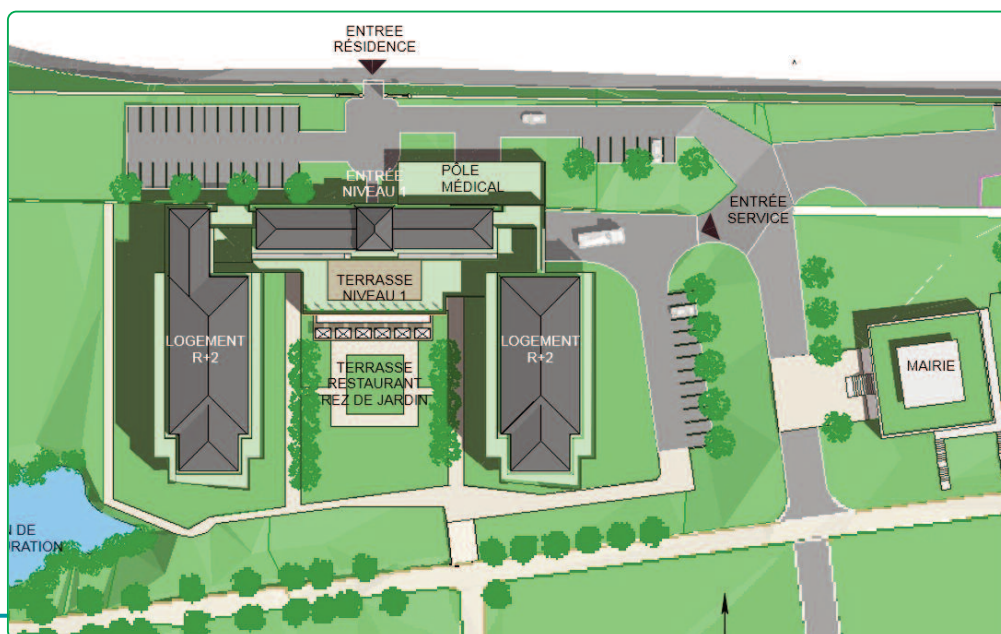
et le ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales à travers deux demandes de subventions, une pour une voirie de desserte du parc et l'autre pour la rénovation du bâtiment communal pour y installer la Mairie, une salle associative (espace numérique public), le Point Lecture Multimédia (ouvert à tous) et des locaux techniques en sous-sol. Une demande de dotation d'équipement pour les territoires ruraux a été faite à Monsieur le Sous-préfet, Monsieur Jean-Marc Giraud que nous remercions très chaleureusement par avance.

Les points forts de ce projet sont :

- Conception initiale préservée d'un bâtiment accueillant construit en HQE.
- 88 unités pour des séniors non médicalisés.
- Services mutualisés (consultation de généraliste, ostéopathe, kinésithérapeute, coiffeur, restaurant...) avec la population de Fay.
- Création d'emplois, environ 50 équivalents temps plein.
- Le porteur de projet qui est lui-même exploitant de la structure.
- Un projet mené avec 3 expertises complémentaires : celle de l'exploitant, d'un architecte et d'un constructeur connu.
- Un apporteur d'affaire qui a fait le lien entre ces trois compétences.
- Un planning prévisionnel favorable avec la signature d'une promesse d'achat du terrain début 2018, le dépôt de PC en mai 2018, le début de travaux en janvier 2019 et une livraison prévue courant 2020.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement du projet et espérons que ce parc pourra retrouver son activité d'autrefois avec un service de qualité pour nos résidents et des emplois créés pour tous.

*Christian PEUTOT*



### SPANC, service public d'assainissement non collectif

Activité du SPANC en 2017

#### Contrôles de conception :

- 15 contrôles ont été réalisés en 2017
- soit dans le cadre d'une réhabilitation (généralement suite à session)
  - soit dans le cadre d'installations nouvelles

#### Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants :

Les 64 contrôles réalisés par les agents communaux en 2017 ont permis de vérifier l'existence, le fonctionnement et l'entretien des installations. Même si certaines installations existantes ne répondent pas aux normes actuelles, il n'a pas été décelé d'ouvrages présentant des risques de pollution avérée.

***Nous rappelons que ce contrôle est obligatoire tous les 5 ans et qu'en cas de refus du propriétaire, la Commune ne pourra en aucun cas porter une responsabilité quelconque dans le cadre d'un dysfonctionnement de l'installation ou d'une pollution avérée.***

#### Organisation des vidanges groupées

Deux campagnes de vidanges groupées ont été organisées soit un total de 28 vidanges  
L'une au printemps les 21 - 22 - 28 et 29 Avril 2017  
L'autre en automne les 20 - 21 - 27 et 29 Octobre 2017

*Jacky LEBCEUF, adjoint chargé du dossier*

### CLOS DES ORCHIDÉES

Au mois de juillet dernier, nous avons signé la vente du dernier lot du Clos des Orchidées chez le notaire.

Une opération qui aura rapporté en recette directe 342 505,54 € à la commune sachant que la viabilisation des 5 terrains a coûté 41 663 €

Le budget spécial du lotissement pourra dès décembre 2017 être clôturé et la totalité du montant des ventes sera intégré au budget communal.

Cette opération, engagée en 2009, aura rapporté à la commune l'équivalent des travaux du mur du parc rue Grande, du parking de la salle polyvalente et de l'ensemble du contrat triennal de voirie associé aux aménagements du stade (préau et sanitaires) réunis ou bien l'équivalent de 80% du montant de la rénovation de la salle polyvalente.

Nous sommes très satisfaits d'avoir pu mener à bien ce projet qui a permis l'accueil de nouveaux habitants dans un cadre agréable.

*Christian PEUTOT*



### Dématérialisation des correspondances administratives

Nous continuons de nous doter d'outils de dématérialisation pour les communications avec la trésorerie et la préfecture. Un nouveau logiciel nommé ACTES, nous permettra d'envoyer et de recevoir les délibérations prises au cours des conseils municipaux et de traiter le budget complet sans avoir à envoyer par la poste les liasses importantes des dossiers qui le composent.

Une réunion d'information pour les élus et les secrétaires a eu lieu à Avon le 16 novembre dernier pour présenter le logiciel.

Une subvention sera accordée pour toute commune souhaitant en faire l'acquisition.

*Christian PEUTOT*

### APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RETARDÉE

Le planning de la révision était le suivant :

- Retour de la DRIEE le 14 août
- Arrêt par délibération 11 septembre
- Avis des personnes publiques associées, saisine de la CDPENAF le 27 septembre 2017 pour 3 mois jusqu'en janvier 2018.
- Saisine du tribunal administratif puis enquête publique au mois de février
- Rapport du commissaire enquêteur et examen des remarques en mars.
- Approbation en avril 2018.

Or, le 28 septembre, un Faÿssien m'a saisi par mail pour déclarer un projet de poulailler Bio sur la commune avec une demande d'extension d'une zone en Ac (agricole constructible) située au-dessus de Laveaux.

J'ai de suite alerté le Cabinet d'études et organisé une entrevue entre le cabinet ECMO, la commune et le porteur de projet. Pour intégrer cette nouvelle installation la procédure a dû être stoppée et un nou-

veau calendrier a dû être adopté.

Ce nouveau calendrier est le suivant :

- Nouvel Arrêt par délibération en date du 16 octobre
- Avis des personnes publiques associées, saisine de la CDPENAF, le 08 novembre 2017 pour 3 mois jusqu'au 08 février 2018.
- Saisine du tribunal administratif puis enquête publique au mois de mars 2018.
- Rapport du commissaire enquêteur et examen des remarques en avril.
- Approbation en Mai 2018.

La procédure sera donc retardée d'un mois par rapport à l'ancien calendrier prévisionnel.

Le projet étant sorti tardivement par rapport au planning établi, j'ai souhaité que les coûts supplémentaires engendrés par les modifications de l'ensemble des documents par le cabinet d'études ainsi que les frais d'envoi conséquents soient pris

en charge par le porteur de projet. La décision a été votée à l'unanimité au conseil municipal du 16 octobre.

Une réunion publique de présentation du projet aura lieu avant l'enquête publique.

Un tel investissement sur notre commune qui offrira la vente directe d'œufs Bio et permettra la création d'un emploi est une bonne chose.

Nous attendons l'étude d'impact que doit livrer le porteur de projet en espérant avoir la certitude que les nuisances seront minimales.

Nous vous communiquerons 15 jours au moins avant, la date de la réunion publique.

*Christian PEUTOT*

## TRAVAUX DANS LA COMMUNE

### TRAVAUX RÉALISÉS RUE GRANDE ET À L'ENTRÉE DU STADE

Au mois d'août dernier les travaux d'assainissement et d'aménagement de l'entrée du stade ont débuté. Des drains tunnel (2 x 16 mètres de long) ont été installés afin de recueillir les eaux pluviales des deux versants (parc et rue Grande).

Après le goudronnage de la zone, une couche de calcaire a été ajoutée permettant, à moindre coût et de façon plus écologique, de créer une liaison propre avec la partie cimentée existante.

Un revêtement goudronné a été réalisé devant l'entrée avec une pente ramenant les eaux sur le point bas.

Les trottoirs ont été refaits et peuvent accueillir les personnes à mobilité réduite. Une traversée pour personnes mal voyantes a été installée.

Les deux plateaux surélevés créés ont remplacé les 4 zones pavées qui étaient bruyantes, glissantes même par temps sec et dangereuses pour les deux roues. Leur fonction de ralentisseur était très modeste car bon nombre de conducteurs accéléraient pour amoindrir l'effet des secousses ce qui avait la fâcheuse tendance à augmenter le bruit.

Les eaux pluviales ont été gérées ainsi que le rehaussement des chambres de passage de câbles de téléphone et d'électricité.

De plus, nous avons profité de la présence de l'entreprise pour faire boucher les trous sur la voie menant à la salle polyvalente et poser du gravillon par-dessus.

Un large portail coulissant et un portillon pour personnes à

mobilité réduite ont été posés pour faciliter l'accès au stade et permettre une entrée libre pour les promeneurs et les sportifs. Pour le moment cet accès se fait sur demande mais le principe d'une ouverture permanente par le portillon qui empêche la pénétration d'engins motorisés est à l'étude. Il dépendra du nombre de demandes que l'on recevra et surtout du respect des lieux qu'en feront les utilisateurs.

Ces travaux ont coûté 77 000€ TTC et sont subventionnés à hauteur de 33 000€ par le dernier contrat triennal de voirie porté par le département auquel la commune pouvait prétendre. Une enveloppe parlementaire de 20 000€ a été attribuée par la Sénatrice Nicole BRICQ, récemment décédée, dont nous saluons la mémoire et adressons des remerciements posthumes.

*Christian PEUTOT*



AVANT



APRÈS

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

### SDESM : Eclairage public du parking de la mairie, du terrain de pétanque et éclairage de l'église

Le 2 août dernier, nous avons rendez-vous avec Monsieur Salaun du syndicat mixte départemental des Energies de Seine et Marne pour chiffrer le coût des changements des luminaires de l'éclairage public actuellement en sodium haute pression en LEDS.

Le gain en fonctionnement sur la consommation avoisine les 64%. Nous avons 5 armoires de commandes et une vingtaine de luminaires en moyenne par armoire soit au total une centaine sur la commune. Le coût moyen par armoire reviendrait à 11773 € TTC en incluant les subventions possibles par le syndicat. Cette subvention s'élève à 50% du montant HT de chaque luminaire sur la base de 700€ HT soit 350 € TTC par point lumineux.

Ce changement permettrait d'éclairer mieux en consommant largement moins. Certes, sur la commune cela représenterait un investissement global de 58 865€ TTC que nous pourrions lisser sur plusieurs années. L'installation complète serait amortie (retour sur investissement) en huit ans pour une durée de vie des matériels de 30 années.

Dans ce même montant serait incluse la pose d'un spot sur le parking de la mairie permettant de sécuriser le lieu et de pouvoir jouer à la pétanque en été.

Le 14 novembre dernier, nous avons fait réaliser des essais

d'éclairage sur l'église par le SDESM en présence de notre interlocuteur Monsieur Salaun. Une entreprise est venue avec du matériel faire des essais d'illumination de l'église.

De 21h jusqu'à 23h30, l'entreprise a disposé pas moins d'une douzaine de spots LEDS afin de mettre en valeur les divers aspects de l'édifice. Nous attendons le chiffrage du montant des travaux par le SDESM et, si le projet est retenu, nous instruirons une demande de subventions.

Nous souhaiterions mettre en place cet éclairage avant la fin des travaux de restauration de la toiture et du clocher prévus en 2020, pour qu'à l'occasion de l'inauguration qui marquera l'événement, nous puissions profiter de la mise en valeur de cette belle église qui marque le centre du vieux bourg.

*Christian PEUTOT*



### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE (SIAEP)

#### LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2016

- 6 ouvrages de prélèvement, 13 ouvrages de Stockage, 189,959 kml de réseau, 8 706 branchements
- 1 station de production
- 1 520 853 m<sup>3</sup> produits sur la période de relève ramenée à 365 jours
- 3 633 m<sup>3</sup> importés sur la période de relève ramenée à 365 jours
- 0 m<sup>3</sup> exportés sur la période de relève ramenée à 365 jours
- 7360 m<sup>3</sup> de volume de stockage
- 1 524 487 m<sup>3</sup> distribués sur la période de relève ramenée à 365 jours
- 100 % des analyses bactériologiques conformes
- 100% des analyses physico-chimiques conformes
- Prix de l'eau : 3,54 €TTC / m<sup>3</sup> au 1er janvier 2017 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>
- 77,27 % de rendement de réseau
- 4,99 m<sup>3</sup>/km/jour d'Indice linéaire de perte : Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire
- 1 163 051 m<sup>3</sup> consommés sur la période de relève ramenée à 365 jours
- 9 fuites sur conduites réparées
- 29 fuites sur branchements réparées



#### PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS SUR LES DIFFÉRENTES COMMUNES 2016-2017

##### Commune de Saint-Pierre

- Abandon de l'ancien réservoir de 200 m<sup>3</sup> Chemin des ânes.
- Renouvellement des branchements en plomb.

##### Commune de Nemours

- Pose de clôture aux bâches de Beauregard et sécurisation du site.
- Remise en état du réservoir de Beauregard (+Alimentation électrique).
- Renouvellement de la canalisation Quai de Fromonville.
- Déplacer la conduite DN 300 en privatif entre la rue de Montargis et rue de Beauregard
- Renouvellement de la canalisation rue des Chaudins
- Renouvellement des branchements en plomb.
- Suite au maillage de la rive gauche de Nemours par Saint-Pierre-Les-Nemours chemin de la Planche,
- Il est nécessaire d'installer un débitmètre pour conserver un comptage des volumes distribués propre à chaque commune.

##### Commune de Bagneaux

- Finir de clôturer le réservoir d'eau potable.
- Renouveler les branchements Plomb.
- Renouveler la canalisation DN60 Fonte HLM Fromonceau.

##### Commune de Darvault

- Renouvellement des branchements en plomb.
- Pose d'une échelle sécurisée pour accéder au dôme du réservoir.
- Désarmement des anciennes stations de pompage, Darvault et Nonville / Commune ou Syndicat.
- Pour un problème de sécurité du personnel. Il faut prévoir le renouvellement du tampon de l'accès à l'accélérateur.

##### Commune de Aufferville

- Installation d'une crinoline sur l'échelle descendant dans la cuve du réservoir.
- Revêtement à revoir dans le réservoir.
- Renouvellement des branchements en plomb.
- Renforcement de la canalisation Fonte RD 403.
- Devenir de l'ancien forage ?

##### Commune de Fay- Les- Nemours

- Renouveler les branchements en plomb.

##### Commune de Chevrainvilliers

- Renouvellement des branchements en plomb.

##### Commune d'Ormesson

- Renouvellement des branchements en plomb.
- Mise en place d'un extracteur d'air local du chloromètre

##### Commune de Chatenoy

- Renouvellement des branchements en plomb



##### Sur le SIAEP

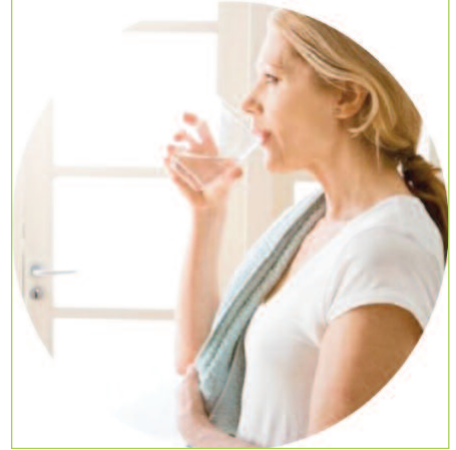
- Alimentation électrique des réservoirs de Beauregard et mise en place de cameras
- Clôture du réservoir de MONTAPOT à finaliser
- Clôture de MONTMIEN et de Chaintreuille NEMOURS à prévoir
- Modifier clôture et ou antenne TV a MONTAVIOT selon avis ARS
- Enfouissement de la liaison téléphonique.
- Etude selon les directives de la santé publique pour traiter les perchlorates.
- Gardes corps à mettre en place sur les 3 bâches de transfert.
- Réfection de l'étanchéité du dôme de la bache de transfert des Doyers
- Réfection de la clôture de la station de pompage de Bagneaux
- Remise en état du réservoir de Beauregard y compris les vannes, et mise en place d'une clôture.
- Reprise du mur droit de soutien de la bache de Chaintreuille Nemours



### LE RENOUVÈLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB EN DÉCEMBRE RUE DES ROCHES À FAÏ-LES-NEMOURS.

Pour Faÿ, le renouvellement des branchements en plomb avait été demandé par la commune et planifié avant même le lancement de la procédure de marchés publics liée à la délégation de service public renégociée par le syndicat en 2015. Puis après une procédure ajournée et qui s'est terminée en 2016, j'ai demandé au syndicat de reprendre les travaux sur la commune. Le syndicat a fini par accepter et son délégué est donc intervenu du 6 au 23 décembre dernier. Malgré une voirie refaite 6 mois auparavant par l'ART qui avait un reliquat de matières asphaltées en août 2017, nous avons été contraints d'accepter les travaux du syndicat de l'eau sans même pouvoir les planifier évitant l'écueil que l'on a connu. Faire des tranchées dans une rue fraîchement regoudronnée !!!

Christian PEUTOT



### SMEP : Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Nemours - Gâtinais

41 communes au total sont représentées au SMEP par l'intermédiaire des deux Communautés de Communes du Pays de Nemours et de Gâtinais Val de Loing.

Le SMEP a pour objectifs :

- D'assurer l'élaboration, le suivi, l'évaluation et la révision du schéma de cohérence territoriale.

- De répondre à des missions d'études intercommunales, liées aux champs d'application du schéma de cohérence territoriale (SCOT) tels que définis par l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme, qui pourraient lui être demandées.
- D'émettre éventuellement un avis dans le cadre des procédures de consultation sur les élaborations et les révisions des PLU, les cartes communales, des Programmes Locaux de l'Habitat, des Plans de Déplacement Urbain, des Plans Locaux de Déplacement et des autres documents d'urbanisme soumis à la compatibilité ou à la cohérence avec le schéma de cohérence territoriale des communautés de communes et des communes de l'aire du syndicat.
- D'émettre éventuellement un avis dans le cadre des procédures de consultation sur les élaborations et les révisions des schémas de cohérence territoriale des territoires voisins du syndicat. Dans ce contexte, le Conseil Syndical du 18 octobre 2017 a donné des avis favorables tacites aux PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes de la Madeleine-sur-Loing, d'Ormesson, de Nanteau-sur Essonne, de Bourron-Marlotte, de Samois-sur-Seine, de Bagneaux-sur-Loing et de Larchant.

Le PLU de Faÿ sera prochainement soumis à l'avis du Conseil Syndical.

Peggy LINOIS-DEBUT,  
déléguée au SMEP pour la commune de Faÿ

### SYNDICAT DES TRANSPORTS

#### Réunion du 7 juillet 2017

Le point principal de cette réunion était l'élection d'un nouveau bureau suite à la démission de Mme Valérie LACROUTE de la Présidence du syndicat en application de la loi sur le non cumul des mandats.

Nouveau bureau :

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| - Président           | Patricia PILLOT (Treuzy Lévelay)  |
| - 1er Vice-Président  | Laurence KLEIN (Villemaréchal)  |
| - 2ème Vice-Président | Jean Marc PANNETIER (Moncourt Fromonville)  |
| - 3ème Vice-Président | Christine LEDUC (Poligny)   |
| - 4ème Vice-Président | Bernard COZIC (Nemours)   |
| - Secrétaire          | Nathalie DUWEZ (Bourron Marlotte)   |
| - 6 Asseseurs         | M. Fournier (Moret sur Loing),<br>P. Cardier (Grez sur Loing), V. Lacroute (Nemours), H. Moncel (Beaumont du Gâtinais), P. Ligère (Bougligny), L. Daudon (Darvault) |

#### Réunion du 22 septembre 2017

- 1- Vote de l'indemnité de conseil au receveur pour l'année 2017 : 441.82 €
- 2- Point sur la rentrée scolaire : Pas de problème majeur pour le démarrage de cette nouvelle année
- 3- Information sur l'étude par la Ste Transdev sur le Transport à la Demande : cette étude a pour objectif d'offrir une solution inédite adaptée à l'ensemble du territoire en mutualisant les moyens existants pour améliorer l'efficacité et maîtriser les coûts.

Jacky LEBCEUF,  
délégué chargé de représenter la commune au syndicat

### DERNIÈRE MINUTE...

ENEDIS nous informe qu'en raison de travaux de maintenance sur les lignes du secteur,  
**le courant sera coupé lundi 15 janvier de 10H à 12H.**  
En cas de problème suite à cette interruption appeler le service de dépannage 09 726 750

### BEAUCOUP DE NOUVEAUX OUVRAGES SUR LES ETAGERES DE VOTRE POINT-LECTURE-MULTIMEDIA

Le fonds de votre bibliothèque municipale vient de s'enrichir de plus de soixante-dix livres, des prix littéraires 2017 : « L'ordre du jour » d'Eric Vuillard - prix Goncourt -, « La disparition de Josef Mengele » d'Olivier Gez - prix Renaudot, ou encore « La Serpe » de Philippe Jaenada - prix Fémina, des livres pour la jeunesse dont le tout dernier Astérix... ainsi que bien d'autres romans et documentaires pour tous.

De plus, grâce à la Médiathèque départementale qui nous permet de renouveler régulièrement notre offre et de répondre aux demandes particulières, nous proposons depuis peu :

- une nouvelle sélection de mangas,
- une trentaine de romans plébiscités par les lecteurs et édités en gros caractères pour celles et ceux qui ont besoin d'un meilleur confort de lecture,
- une sélection de romans policiers assortis des films en DVD dont ils ont fait l'objet.

Tout ceci est à votre disposition ; les bénévoles qui tiennent les permanences seront ravis de vous accueillir.

Nous vous invitons à suivre toutes les actualités de notre PLM sur le site de la mairie à la rubrique BIBLIOTHEQUE.

Nous l'enrichirons en y présentant vos « Coups de cœur » en 2018.

A noter qu'à la rubrique Infos pratiques, vous trouverez les liens vers les services en ligne de Medialib77.

Le PLM est ouvert tous les lundis matins de 9H30 à 11H30, les mercredis de 17H30 à 18H30 et les vendredis de 15H30 à 19H30. Il ouvre aussi tous les premiers dimanches du mois, il sera donc ouvert dimanche 7 janvier de 15H30 à 18H.

*Michèle Delbarre-Champeau et Marie-Hélène Héliot-Guindre*

**PS :** le PLM sera fermé du 25 décembre au 4 janvier 2018, réouverture vendredi 5 janvier à 15H30.

### 11 NOVEMBRE 1918...

C'est un jour de mémoire, et la mémoire d'un jour.

C'est un « jour de bonheur », qui ne fera jamais oublier à l'ancien soldat l'expérience et le message tragique qu'il porte.

Ce 11 novembre, c'est la fin des combats, le retour à la vie civile pour des millions d'hommes.

Cette cérémonie, dans notre petit village de Fay comme dans les grandes villes, revêt tout son sens. C'est l'occasion de rendre hommage aux morts pour la France, aux anciens combattants, nos pères, grands-pères ou nos arrière-grands-pères pour certains.

Pour que les quatre années de sacrifices et de souffrances de toute une génération ne sombrent pas dans l'oubli : la jeunesse d'aujourd'hui est l'héritière des valeurs défendues hier.

Une gerbe a été déposée aux pieds du monument aux morts par Christian Peutot, entouré de Monsieur Sourdille, ancien combattant, du conseil municipal et de quelques fayssiens, pour honorer la mémoire des enfants de Fay tombés sur les champs de bataille.

*Peggy LINOIS-DEBUT*



### MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL : une distinction pour les salariés

« La médaille d'honneur du travail », en vigueur actuellement, a été instituée le 15 mai 1948 pour récompenser ceux qui se distinguent par leur valeur professionnelle, la durée et la qualité de leurs services.

Il existe quatre échelons : *Argent* pour 20 ans de service, *Vermeil* pour 30 ans de service, *Or* pour 35 ans de service et *Grand Or* pour 40 ans de service.

Environ 300 000 médailles sont décernées chaque année.

Christian Peutot a eu l'honneur et le plaisir de remettre le diplôme de la médaille d'honneur du travail à 4 fayssiens :

- Madame Sylvie Taffoureau et Monsieur Frédéric Knauss ont reçu la médaille Vermeil récompensant 30 années de services.
- Madame Catherine Firmin-Didot a reçu la médaille Or récompensant 35 années de services.
- Monsieur Pascal Mazurier a reçu la médaille Grand Or récompensant 40 années de services.

L'heure d'une retraite méritée pour certains d'entre eux ou ayant encore quelques années à passer dans le monde du travail pour d'autres, nous leur présentons de nouveau toutes nos félicitations !

*Peggy LINOIS-DEBUT,*



### ENCORE UN BEAU SUCCÈS POUR LE TOURNOI DE FOOT DU 27 AOÛT 2017 !

Désormais bien ancré dans les animations de notre village, le tournoi de foot a permis de voir s'affronter amicalement 9 équipes. Ce fût une journée très ensoleillée et très conviviale !

Les lots ont été partagés entre les vainqueurs : l'Olympique de Fay (vainqueurs de la poule des 1er), les Tsunami du Loing (vainqueurs de la poule des 2ème) et les Buldozer (vainqueurs de la poule des 3ème).

1 200 € ont été récoltés et versés à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de la toiture de l'église.

Un grand merci aux membres de l'Association de chasse de Fay pour leur soutien logistique !

*Peggy LINOIS-DEBUT*



### Les chasseurs se mobilisent pour la rénovation du toit de l'église !

Nous sommes particulièrement fiers d'annoncer que 6 003,50 € ont été récoltés et versés à la Fondation du Patrimoine depuis le début de la souscription publique pour la restauration du toit de notre église. Une somme qui sera abondée par la Fondation.

Nous sommes également heureux d'apporter notre soutien logistique dans les animations mises en place : le tournoi de pétanque et le tournoi de foot ont vu le jour et ont pu être pérennisés au fil du temps. Ils rencontrent de beaux succès depuis 3 ans.

Le nettoyage annuel de la commune au printemps est également une action importante que nous souhaitons maintenir. Ramasser tous les débris, bouteilles, papiers, plastiques, gravats et autres déchets sur le territoire communal contribue à maintenir le cadre de vie agréable de notre village.

N'hésitez pas à nous rejoindre durant ces manifestations en 2018 !  
Vous êtes les bienvenus.

*Jacky CARRERAS, Président de l'Association de chasse de Fay*

### EXPOSITION CLUB « UN CLIC »

Le club photo « UN CLIC » qui mène des séances de travail régulièrement à Fay (les jeudis soir et les dimanches matin) a organisé une belle exposition les 25 et 26 novembre dans la salle de la mairie.

Chacun des membres du club a choisi de présenter quatre clichés ce qui a donné à l'ensemble une grande diversité et une belle richesse des affichages.

Les visiteurs ont pu dialoguer avec les auteurs et découvrir ce qui a alerté l'œil de chacun. Des portraits, des scènes de vie, des natures mortes, des animaux, des cadrages originaux, des recherches atypiques... une belle palette qui aurait mérité davantage de visiteurs !

Merci à chaque artiste et bonne prospérité au Club. Pour découvrir les albums photos de chacun des membres et entrer en contact avec le Club : <https://un-clic.fr>

*Michèle DELBARRE-CHAMPEAU*



### GOUTER DES ANCIENS

Chaque année le CCAS de la commune offre un colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans. L'an passé nous avons invité tous ceux qui le désiraient à venir retirer leur colis en participant à un petit moment convivial autour d'un goûter. Devant le plaisir partagé des retrouvailles, nous avons réitéré l'invitation cette année avec succès. Une trentaine de personnes sont venues passer une partie de l'après-midi du 4 décembre. Nous leur avons présenté les richesses du Point Lecture Multimédia avec, pour l'occasion, une sélection de documents pouvant répondre aux besoins des personnes présentes. Chacun est reparti avec son colis. Pour les personnes n'ayant pas les moyens de se déplacer, les membres du CCAS leur porteront à domicile.



### ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

Nos rendez-vous du 2<sup>ème</sup> semestre 2017

- 11 juin : quelques personnes ont accompagné Nicole Brinas pour la balade dans les bois autour de Fay.
- Le bal champêtre du 8 juillet a encore connu un vif succès. L'orchestre JF. CARCAGNO a enthousiasmé danseurs et non-danseurs.
- Pas beaucoup d'exposants à notre 27<sup>ème</sup> brocante du 10 septembre mais de nombreux visiteurs se sont déplacés fréquentant ainsi notre stand restauration-buvette. Nouveauté cette année, nous avons proposé des crêpes.
- Un grand merci aux personnes qui ont participé dimanche 24 septembre à la marche entre Fay-lès Nemours et Souppes-sur-Loing, dans le cadre de la lutte contre la mucoviscidose.
- Le Père Noël est venu le 3 décembre distraire les enfants de la commune avec un spectacle de Miss LOULOU «Cabaret Z'AMOURS». Il a distribué des friandises et s'est laissé prendre au jeu des photos et des bisous.

Nous avons aussi remis aux anciens de la commune un petit colis.

#### DATES À RETENIR POUR LE 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2018

- ▶ Samedi 27 janvier à 17h00 :  
notre Assemblée Générale
- ▶ Samedi 24 mars :  
Repas (*thème non défini*)  
suivi d'une soirée dansante
- ▶ Vendredi 25 mai :  
Fête du voisinage en collaboration avec la municipalité

### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A VENIR

Veuillez noter les dates des prochaines manifestations organisées par la Commission des affaires culturelles de la commune sans oublier celles organisées par l'association Loisirs Amitié annoncées ci-dessus. Un programme riche et varié qui, nous l'espérons, vous donnera envie de participer.

- Samedi 13 janvier : Vœux de la municipalité, salle polyvalente.
- Dimanche 4 février : Muco Trail
- Dimanche 25 mars : Concert de la Chorale Sacra Cella de Souppes-sur-Loing
- Dimanche 1er avril : Chasse aux œufs de Pâques sur le stade
- Mardi 8 mai : Cérémonie officielle
- Vendredi 25 mai : Fête du voisinage
- Samedi 2 et dimanche 3 juin : Exposition artistique Alya Folie, artiste peintre et sculptrice de Bagneaux

Les précisions vous seront apportées le moment venu par Flash Infos

*Michèle DELBARRE-CHAMPEAU,*  
vice-présidente de la commission chargée des animations et des cérémonies.



## Collecte des sapins

▶ Déposez votre sapin **naturel**  
(sans guirlandes, neige artificielle ou sac plastique)  
à l'emplacement dédié sur votre commune

**En face du 30 rue Grande**  
**Entre le monument et le parking**  
**FAY-LES-NEMOURS**



Ma seconde vie ?  
Du compost pour  
votre jardin.



Dépôt ouvert du **mardi 26 décembre 2017**  
au **dimanche 21 janvier 2018.**



Vous pouvez également déposer  
votre sapin en déchèterie.

Merci

### L'ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ A 40 ANS

Le Samedi 18 Novembre 2017, l'Association Loisirs Amitié a fêté ses 40 ans d'existence. 90 convives étaient là pour nous entourer pour cette belle fête d'anniversaire autour d'un repas antillais. Une douzaine d'anciens membres et les différents maires, Mme Ginette LASNE, Mme Reine DUVAL et M. Christian PEUTOT, qui nous ont toujours soutenus étaient aussi parmi nous. Cette soirée a été très chaleureuse, ponctuée de retrouvailles et chargée en émotion ...

### Mais comment est née l'Association ?

Le but initial de la création de l'Association était d'ouvrir l'IPES aux habitants du village. L'IPES, Internat Professionnel d'Education Surveillée, a ouvert ses portes en Mai 1968. Il devait accueillir 90 jeunes garçons en difficulté placés par décision de justice qui devaient être réinsérés tant sur le plan éducatif que professionnel. L'IPES n'était pas très bien perçu par les habitants du village. Mise à part la prise en charge éducative, les éducateurs proposaient beaucoup d'activités aux jeunes : théâtre, cinéma, guitare, foot et autres ... Et pourquoi ne pas ouvrir ces activités aux villageois ? Josette BOER, qui travaillait dans ce centre, a soumis l'idée à la direction mais ça a été un refus catégorique. L'idée ne l'ayant pas quittée, presque 10 ans après, un nouveau directeur M. LARBAUD est arrivé et c'est avec enthousiasme qu'il a dit OUI. Une réunion publique a été organisée à la mairie avec le soutien de Mme LASNE, 11 habitants de Faÿ se sont présentés et Mme LARBAUD, la femme du directeur, a été élue comme 1<sup>ère</sup> Présidente. Elle a rédigé les statuts et c'est ainsi que le 16 Novembre 1977 l'ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ est née. Au démarrage, des questionnaires ont été distribués dans le village pour pouvoir proposer diverses activités. Au début il y a eu la bibliothèque, le club guitare, le théâtre avec des jeunes de l'IPES et du village. « L'avare » s'est produit à Faÿ, Nemours et Château-Landon avec le tracteur de Gilles CLAVELOU qui transportait les décors. Puis « 6 personnages en quête d'auteur » avec des acteurs exceptionnels ! Une soirée Cabaret dans le gymnase, un réveillon, une équipe de foot, la pétanque etc... Les débuts ont été difficiles mais petit à petit l'IPES a bien été intégré dans le village. Mme LARBAUD est restée 3 ans présidente et a cessé au décès de son mari. Elle est restée notre Présidente d'Honneur. En 1979, Josette BOER a repris le flambeau.

Financièrement, l'Association a toujours eu un fort soutien des diverses municipalités et toujours actuellement (une subvention et la mise à disposition des locaux gratuitement). Au bout de 25 ans, Josette a souhaité me passer le relais sans pour autant quitter l'Association.

Je suis rentrée au bureau en 1986 et j'ai toujours aimé faire partie de cette association pour la bonne ambiance qu'il y avait. Après quelques années d'insistance, j'ai accepté de prendre la suite. Au fil du temps, nous avons dû nous diversifier au niveau des activités. On a organisé des lotos, concours de belote, méchouis qui drainaient beaucoup de monde. Une de nos activités phare était les rallyes. Jean-Marie KOZAK qui était un de nos piliers, s'investissait énormément pour cette activité et cela marchait très bien. Nous sommes partis jusqu'à 3 jours consécutifs avec une organisation bien rôdée tant au niveau de la recherche des jeux que de l'intendance des repas et de l'hébergement. Malheureusement il nous a quittés brutalement en 2005 et cela a mis fin à cette activité. Nous avons eu du mal à surmonter cette épreuve car nous l'aimions beaucoup. Ensuite il a bien fallu continuer. Actuellement nous organisons tous les ans nos 2 repas dansants, la fête du voisinage en association avec la municipalité, le bal champêtre, la brocante, le Noël des jeunes et des moins jeunes. Sans oublier le club de marche, les jeux et activités manuelles du Jeudi.

Nous remercions les bénévoles qui répondent toujours présents pour nous donner un coup de main, dont Patrick WALASEK, qui anime nos soirées depuis le décès de Jean-Marie. Nous remercions aussi les 62 membres qui ont fait partie de l'association et qui ont donné de leur temps. Ils nous ont permis d'arriver à nos 40 ans.

Un grand merci aux diverses municipalités, à Ginette LASNE, à Reine DUVAL et à notre maire actuel, Christian PEUTOT, ainsi qu' à leur équipe municipale pour le soutien financier et moral qu'ils nous ont tous apportés et qu'ils nous apportent toujours.

Aujourd'hui nous sommes 15 au bureau. Je voulais vous remercier vous, membres du bureau actuel, pour votre investissement et votre bonne humeur. Nous avons toujours plaisir à nous retrouver et c'est un grand bonheur ! J'espère que cela durera encore longtemps.

Je voulais remercier, Josette BOER, de nous avoir permis de vivre des moments extraordinaires. Si elle n'avait pas eu cette fabuleuse idée nous ne serions pas là.

Enfin, nous remercions tous nos adhérents et non adhérents qui participent à nos diverses activités. Nous fonctionnons grâce à vous et vous nous permettez de continuer cette belle aventure !

Sophie BORREGA, présidente de l'Association Loisirs Amitié





### SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE FAY-LES-NEMOURS et environs

En 1889 pour le centième anniversaire de la révolution il fut demandé à chaque commune de se pencher sur son passé et d'en écrire l'histoire.

A Fay-les-Nemours, c'est l'instituteur Monsieur MILLERET qui en fut chargé. Cela se présente sous la forme d'un cahier écrit à la main donc assez difficile à lire.

Monsieur NEVEU, instituteur à Paris, mais dont la maison familiale se trouvait à Fay, décida de rédiger une monographie plus complète. En 1898, un livre de 150 pages fut édité par l'imprimerie Vaillot de Nemours.

Monsieur NEVEU est décédé en 1924 à l'âge de 64 ans, sa tombe se trouve au cimetière de Fay. J'ignore combien d'exemplaires furent imprimés mais en 1998 il n'en restait que quelques-uns souvent en mauvais état.

Le conseil municipal souhaitait conserver cette trace de l'histoire du village. La Société d'Histoire fut créée pour permettre la réimpression de l'ouvrage. Elle rassembla un certain nombre de fayssiens passionnés par l'histoire du village et rechercha s'il existait encore des exemplaires de la Monographie en bon état pour que l'imprimerie des Roches de Fay puisse la rééditer. Deux ont été retrouvées. Quand l'édition fut réalisée, une permanence d'une journée de la Société d'Histoire s'est tenue en mairie pour présenter l'ouvrage au public. De nombreux habitants en firent l'acquisition.

En 1999, la Société d'Histoire organisa une exposition intitulée « Fay d'hier et d'aujourd'hui » présentant des cartes postales anciennes du village et des prises de vues actuelles du même endroit. Un livret rassemblant ces documents a été édité, il est actuellement épuisé.

En 2000, elle a participé à l'exposition « 2000 ans d'histoire des 17 communes du Canton de Nemours ». L'amicale des maires du canton de Nemours a édité un superbe livre rassemblant l'essentiel des richesses exposées à cette occasion ainsi que la présentation succincte des villes et villages du canton.

Depuis les activités de notre société se limitent chaque année à une présence à la brocante de Fay et une participation aux Journées du Patrimoine.

Cette année, après avoir étoffé ses rangs de nouveaux membres, elle était présente aux journées « Histoire et patrimoine » organisées à la salle des fêtes de Nemours le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre, pour présenter le circuit des polissoirs de notre village. Sur le stand, les visiteurs ont pu s'essayer au polissage de la pierre.

Il reste encore beaucoup à découvrir sur le passé de Fay. Le succès de l'exposition organisée par la mairie en novembre 2014 sur les Fayssiens qui ont participé à la grande guerre montre l'intérêt que les habitants portent à l'histoire de leur village.

En 2018, la Société d'histoire aura 20 ans, elle souhaite commémorer le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice. Les membres ont déjà évoqué quelques projets à mettre en œuvre pour le 11 novembre 2018.

Si vous souhaitez les rejoindre et apporter votre soutien, venez nombreux à l'Assemblée générale de la Société qui se tiendra le vendredi 26 janvier à 19H salle de la mairie.

Bernard BRUN,  
président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Fay  
et des environs

Logo créé par Robin MIGLIORELLI

### CALLIGRAPHIE

*Les lettres s'enlacent,  
S'associent et se serrent.  
De temps en temps, elles s'espacent,  
Se redressent volontiers, tant elles sont fières.*

*Les lettres s'élancent,  
S'étirent et s'amenuisent.  
Parfois, elles tentent des révérences,  
S'inclinent et se relèvent, telles des marquises.*

*Les lettres se câlinent,  
Se dorlotent et s'embellissent.  
Elles se rapprochent, elles sont voisines,  
Se parlent même en catimini, elles sont complices.*

*Les lettres s'immiscent,  
S'appliquent et se précipitent.  
Quand sur la ligne droite, elles glissent  
Et s'immobilisent, elles sont artistes émérites.*

*Les lettres s'esquivent,  
Se complaisent en arabesques.  
Et lorsqu'elles n'atteignent pas la rive,  
Elles viennent s'échouer et se noyer presque.*

*Les lettres s'isolent,  
Se dissimulent et se taisent.  
Soudain, elles entament une farandole,  
Mais se sauvent vite, car elles sont mal à l'aise.*

*Les lettres se mêlent,  
Se bousculent et se placent.  
Contentes, quand elles sont les plus belles,  
Elles se réjouissent et plus personne ne les agace.*

*Les lettres s'admirent,  
Se contemplent et se sourient.  
Ensemble et solidaires, elles aiment offrir  
Tous ces mots qui respirent l'essence de la vie !*

Martine GALLY



## URBANISME

**Certificat d'urbanisme (a) d'information :**

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

- 077.178.17.10008 : sise 15, Rue de l'Eglise.
- 077.178.17.10009 : sise 16 Rue de Foljuif.
- 077.178.17.10010 : sise 37 Rue Grande.
- 077.178.17.10011 : sise 5 bis Rue Grande.
- 077.178.17.10012 : deux Terrains «La Vallée de l'Eglise» (début de la rue Grande).

**Certificat d'urbanisme (b) opérationnel :**

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

Néant.

### Déclarations Préalables acceptées

- 077.178.17.00006 : Réfection de la toiture sur le bâtiment annexe (garage) sise 13 rue de Montivier.
- 077.178.17.00007 : Aménagement des abords du stade municipal et modification de la clôture avec changement du portail et du portillon.
- 077.178.17.00008 : Création d'une clôture sise 24 Rue Grande.
- 077.178.17.00009 : Création d'un abri de jardin sise 5 bis Rue Grande.
- 077.178.17.00010 : Pose d'un châssis de toit sise 45 Rue Grande.
- 077.178.17.00011 : Création d'un bûcher sise 1 Clos des Orchidées.
- 077.178.17.00012 : Réfection de la toiture avec modification de tuiles sise 52 Rue Grande.
- 077.178.17.00013 : Modification d'ouvertures, aménagement de la clôture, ravalement sise 7 rue des Roches.
- 077.178.17.00014 : Ravalement du pignon ouest sise 4 rue de l'Eglise.
- 077.178.17.00015 : Création d'une clôture sise 15 rue des Prés.

### Déclaration Préalable refusée

077.178.17.00016 : Aménagement de clapiers en garage - atelier au 2 Chemin des Orchidées.

### Permis de construire accordés

- 077.178.17.00002 : Rénovation de la couverture, remplacement de l'assainissement autonome existant par une micro-station, création de fenêtre de toit et remplacement des menuiseries, aménagement intérieur des greniers avec isolation intérieure, élargissement et recul du portail pour la sécurisation de l'accès à la propriété sise 48 rue Grande.

### Permis de construire refusés

Néant.

### Déclarations d'Intention d'Aliéner

- 077.178.17.00006 : Vente maison sise 15 rue de l'Eglise.
- 077.178.17.00007 : Vente maison sise 16 rue de Foljuif.
- 077.178.17.00008 : Vente maison sise 37 rue Grande.
- 077.178.17.00009 : Vente maison sise 5 bis rue Grande.



## CLIC SOUTIEN

Le CLIC Soutien Gâtinais Loing\* est un service d'aide et de coordination gratuit pour les personnes de plus de 60 ans et leur famille. "Guichet" d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation, le CLIC rassemble les informations, évalue les situations, mobilise les ressources, coordonne les professionnels pour répondre aux besoins des per-

sonnes âgées dans leur vie quotidienne.

Ce dispositif intervient sur 4 cantons : Nemours, Château-Landon, Lorrez-le-Bocage, La Chapelle-la-Reine.

Il est au cœur d'un réseau qui rassemble tous les acteurs intervenants sur les questions liées au vieillissement, sans pour autant se substituer à ces organismes.

Discerner les besoins de la personne, répondre à ses questions, l'informer sur ses droits, l'orienter vers les structures compétentes et l'accompagner dans l'instruction des dossiers, telles sont les missions principales du CLIC.

L'organisation de théâtres forum, de réunions d'information, de conférences dans le domaine de la « prévention santé » rassemblent régulièrement de nombreux participants et contribuent à l'animation du territoire.

Le CLIC assure un accueil personnalisé, gratuit et confidentiel, quelle que soit l'origine de la demande :

la personne de plus de 60 ans, la famille, les « aidants familiaux », les professionnels et structures médico-sociales.

Vous avez ainsi la possibilité de rencontrer un travailleur social à votre domicile ou dans les locaux du CLIC à Nemours.

### Comment contacter le CLIC ?

Par téléphone au 01 64 28 75 25,

par email clic.nemours@gmail.com,

au centre hospitalier de Nemours 15, rue des Chaudins (Bâtiment du Rocher vert - accessible aux personnes à mobilité réduite)

Plus d'informations sur <http://www.clicsoutien.org/>

\* Centre Local d'Information et de Coordination - Service d'Orientation, d'écoute et d'information de Nemours

*Peggy LINOIS-DEBUT,*

*déleguée auprès du CLIC pour la commune*

## ATTENTION AUX ARNAQUES

Les arnaques aux « calendriers des encombrants » ont déjà commencé. Le plus souvent, ces fraudeurs se présentent comme le « le service des encombrants », « service de nettoyage », « les éboueurs » mais ne sont aucunement des agents collectant les déchets du SMETOM. Ne vous laissez pas piéger !

N'hésitez pas à porter plainte à la gendarmerie pour éviter que ces pratiques ne continuent, et à informer les personnes les plus vulnérables à ce type d'arnaque.

Le geste à adopter : demander la carte professionnelle de tout agent se présentant à votre domicile (y compris pompiers,...).

### SMETOM : collecte des sapins

Comme les années passées, nous vous invitons à venir déposer vos sapins sans guirlandes, sans neige artificielle dans l'enclos installé spécialement en face de la mairie du 26 décembre au 21 janvier. Un geste qui permettra de faire du compost dont vous pourrez bénéficier lors des distributions annuelles.

### SMETOM : ouverture de la déchèterie aux professionnels

La déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours est désormais accessible aux professionnels : artisans, commerçants, professions libérales, TPE, PME, auto entrepreneurs, administrations, associations dont le siège est situé sur le territoire du SMETOM ou ayant un chantier sur celui-ci.

Il convient de signer une convention qui définit les engagements respectifs des différents signataires, ainsi que les conditions de mise en œuvre de l'accès en déchèterie. C'est un service payant, les conditions techniques et tarifaires d'accès sont clairement indiquées.

S'adresser à :

### SMETOM de la Vallée du Loing

ZA du Port, 13 Rue des Etangs | 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours  
01.64.29.29.41

[www.smetomvalleeduloing.fr](http://www.smetomvalleeduloing.fr)

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque année au printemps, avec l'aide logistique du SMETOM, la société de chasse de Faÿ organise un nettoyage des chemins et bords de route sur le territoire communal. La date vous sera communiquée dans un Flash Infos.

Joyeux Noël  
et Bonne Année  
à tous



Depuis quelques temps nous constatons la présence de canettes, bouteilles, emballages divers de fast-food... sur la partie ouest du parking de la salle polyvalente de manière récurrente. Des gestes malveillants intentionnels qui révèlent un irrespect total du personnel communal qui veille à la propreté des lieux. Autant nous pouvons comprendre que des personnes trouvent plaisir à se retrouver en ce lieu public, autant nous ne pouvons admettre qu'il soit ainsi saccagé !

*Michèle DELBARRE-CHAMPEAU,  
déléguée au SMETOM pour la mairie de Faÿ*

## ÉTAT CIVIL

### Se sont unis

- M. Dejan PANJAK et Mme Isabelle DE GROOF le samedi 18/11/2017.

### Nous ont rejoints

- Inès MIGEON le 29/07/2017.
- Matis MAGNIADAS le 02/08/2017.

### Nous a quittés

- Louisa RACASSIER, le 07/12/2017

*Nous présentons à nouveau à la famille nos sincères condoléances.*

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**LUNDI, MARDI, VENDREDI :**

de 16h30 à 18h

**JEUDI :** de 10h30 à 12h

Tél : 01 64 28 10 76

ou 06 72 44 32 87

Mail :

[mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr)

## FERMETURE POUR CONGÈS

du 19 décembre 2017

au 3 janvier 2018 inclus

**Permanence exceptionnelle  
le 30/12 de 10H00 à 12H00  
uniquement pour inscriptions  
sur liste électorale**

## FAITES UN DON !

Les deux premières tranches de travaux de restauration de la toiture de l'église sont programmées pour le premier trimestre 2018. Les subventions de l'Etat, de la Région et du Département sont accordées.

La souscription publique soutenue par la Fondation du patrimoine depuis juin 2014 est déjà bien abondée grâce à vos dons généreux. Nous comptons toujours sur vous pour apporter votre contribution à la réalisation des deux dernières tranches, les plus coûteuses, qui concernent la rénovation du clocher et celle du porche. D'avance merci à tous !

Pour marquer le début du chantier, nous inviterons tous ceux qui ont contribué à la souscription en présence des délégués de la Fondation.

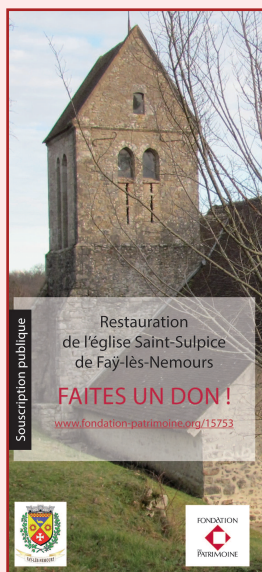
**Don en ligne** sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : [www.fondation-patrimoine.org/15753](http://www.fondation-patrimoine.org/15753) ou

**Don par chèque** à l'ordre de "Fondation du patrimoine - église de Faÿ-lès-Nemours"

à envoyer à : **Fondation du patrimoine délégation Île-de-France**

8, passage du Moulinet - 75013 Paris

Téléchargez le bulletin de souscription sur [www.fondation-patrimoine.org/15753](http://www.fondation-patrimoine.org/15753)



## OURS LE COURRIER DE FAÏ-LÈS-NEMOURS

### Directeur de publication :

Christian PEUTOT

### Rédactrice en chef :

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

### ont collaboré à ce numéro :

Christian PEUTOT,  
Michèle DELBARRE-CHAMPEAU  
Peggy LINOIS-DEBUT, Jacky LEBCEUF,  
Martine PAROISSIEN, Isabel MARANHAO,  
Reine DUVAL, Sophie BORREGA,  
Bernard BRUN

### Photos : C. PEUTOT, M. DUVAL

M. DELBARRE-CHAMPEAU - J. C. GALLY

### Relecture : Martine GALLY

### Impression et mise en page :

Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

**Dépôt légal :** Décembre 2006